

BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Durée du contrat : 3 ans ou 2 ans suivant le parcours effectué.

Nombre d'heures de formation : 665h en 2de, 665h en 1^{ère} année et 700h en terminale.

Programme :

Matières générales : Français, Education socio culturelle, anglais, EPS, histoire géographie, hygiène et protection de la santé.

Matières professionnelles et scientifiques : biologie écologie, physique chimie, mathématique et informatique.

Matières techniques : connaissance de l'entreprise, des organismes de la filière paysage, organisation et gestion de chantier, connaissance des végétaux, acquisition des techniques paysagères minérales, végétales et inertes, connaissance et entretien des agroéquipements, dessin d'aménagement, histoire des jardins et droit du paysage.

Les « plus » pédagogiques :
Formation CACES® cat. 1, soutien scolaire individualisé, mobilité internationale au Québec et République Tchèque, dessin manuel et informatique sur Jardicad, concours de reconnaissance des végétaux.



Formation CACES®

Aide à la recherche d'entreprise,

Suivi individualisé,

Fort taux de réussite à l'examen,

Insertion professionnelle facilitée.



Chantier école au Québec

UFA Lycée Horticole Lyon Pressin

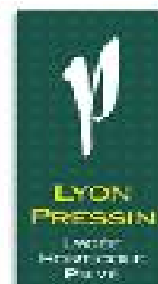
81 chemin de Beaunant

69230 Saint Genis Laval

Tel : 04.78.56.73.80 Fax : 04.78.56.73.81

Mail : lycee.lyon.pressin@wanadoo.fr

Site : www.lyceehorticole.com



BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Conditions d'admission :

*Vous avez moins de 26 ans,

*Vous êtes titulaire en priorité d'un BEPA Aménagements Paysagers ou « Entretien des Espaces Naturels et Ruraux, d'un BEPA agroéquipement ou productions horticoles, ou un CAPA travaux paysagers...

OU d'un autre BEPA, CAPA, 1^{ère} et terminale enseignement général avec dérogation.

*A la sortie de la 3^{ème} ou de la 2^{de} générale

Débouchés :

Métiers :

- Entrepreneur paysagiste,
- Ouvrier hautement qualifié et chef d'équipe en entreprise paysagiste,
- Technicien spécialisé (élagage, golf, arrosage automatique, maçonnerie paysagère...),
- Agent technique au sein d'une collectivité (services espaces verts...),
- Jardinier paysagiste au sein d'un organisme public ou structure privée.

Poursuites d'études :

- BTSA Aménagements paysagers,
- BTSA Technico commercial « végétaux d'ornements »...
- Certificat de spécialisation (terrain de sports, métier du golf, élagage, maçonnerie paysagère, arrosage automatique...).

L'apprentissage

Un diplôme,

Une rémunération,

Une expérience professionnelle

***Gratuité de la formation
(Formation financée par le Conseil Régional Rhône Alpes et la taxe d'apprentissage).***



***Mobilité internationale
Québec et République Tchèque***